

POST & POLE FUMIGANT 42%

**INSECTICIDE FUMIGANT POUR CONTRÔLER LA DÉGRADATION ET LES
INSECTES DANS LES POTEAUX DE BOIS**

EN SOLUTION

COMMERCIAL

DANGER – POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

DANGER – IRRITANT POUR LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

PRINCIPE ACTIF : Métam Sodium 42%

No d'homologation : 30015 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET: 10-1000 LITRES

distribué par:

Veseris

6375 Shawson Drive
Mississauga, Ontario
L5T 1S7 Canada
866-572-8240

fabriqué par:

AMVAC CHEMICAL CORPORATION

4695 MacArthur Court, Suite 1200
Newport Beach, CA 92660
United States
(888)-462-6822

MISES EN GARDE

Nocif ou mortel en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. ÉVITER tout contact avec la peau et les vêtements. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. CORROSIF pour les yeux et la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Garder hors de la portée des enfants.

Utiliser un respirateur contre les pesticides approuvé par le NIOSH/MSHA, pour éviter l'inhalation des pesticides. Porter des gants de caoutchouc, des vêtements de protection et des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures, des gants à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes de protection pendant le mélange, le chargement, l'application et tout autre type de manipulation.

Après le travail, toujours prendre une douche ou un bain et laver tous les vêtements avec du savon et de l'eau chaude avant de les reporter. En cas de contact, enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver à fond avec du savon et de l'eau.

Ne pas transporter ni entreposer le *Post & Pole Fumigant 42%* avec des aliments destinés à la consommation par les personnes ou par les animaux.

Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Tenir les enfants et les animaux familiers à l'écart des poteaux traités avec le produit en question.

Mises en garde à l'intention des utilisateurs:

Se laver les mains, les bras et le visage à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Après le travail, toujours prendre une douche ou un bain et laver tous les vêtements avec du savon et de l'eau chaude avant de les reporter.

Se dévêtir immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau à cause d'un vêtement imbibé ou d'un déversement. Se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les utiliser à nouveau.

Ranger l'équipement de protection individuelle dans un endroit hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Éviter de toucher les surfaces « propres » (par exemple, volant de véhicule, poignées de porte, plans de travail) si on porte un équipement de protection individuelle; sinon, les nettoyer avec de l'eau et du détergent.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. L'enlever dans un endroit désigné et séparé des zones d'activité humaine et de travail.

Laver la surface externe des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Éviter de se toucher les yeux ou le visage avant de s'être lavé les mains.

Ne jamais utiliser sa bouche pour aspirer le produit d'un contenant ou pour débloquer un tuyau, une buse, etc.

Réparer ou remplacer les pièces de l'équipement de protection individuelle qui sont déchirées ou endommagées.

Laver l'équipement de protection individuelle à l'eau chaude, avec du détergent liquide pour grosse lessive; régler la machine à laver au niveau d'eau le plus élevé et au cycle de lavage le plus long. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

Si l'équipement de protection individuelle est très souillé, le laver deux ou trois fois. Après le lavage, faire fonctionner la machine à laver pendant un cycle complet avec du détergent. Si possible, faire sécher les vêtements sur une corde à linge.

Jeter les pièces de vêtement et autres matières absorbantes qui ont été imbibées de ce produit ou fortement contaminées par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les vapeurs et les aérosols peuvent irriter les yeux, le nez et les voies respiratoires. Traiter selon les symptômes. Aucun autre effet néfaste n'a été associé à l'exposition au *Post & Pole Fumigant 42%*.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Le produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans les terres humides. Éviter de contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou lors de l'élimination des résidus. Appliquer le produit en suivant exactement les directives sur l'étiquette. Les déversements à ciel ouvert sont interdits.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Post & Pole Fumigant 42% est une solution d'insecticide fumigeant. Si utilisé suivant les instructions, le produit arrête la carie interne et contrôle les insectes qui se trouvent dans le douglas vert et dans le thuya géant. Au cours de la stérilisation de la section traitée, un résidu fongitoxique se dépose dans les cellules du bois. Les poteaux qui sont dégradés à l'intérieur doivent être traités avant d'être dégradés au point où ils doivent être remplacés.

*Les autres espèces utilisées pour des poteaux n'ont pas fait l'objet d'une enquête approfondie.

MODE D'EMPLOI

Pour le traitement curatif des poteaux en bois et du bois d'oeuvre :

1. Après l'application, insérer immédiatement des bouchons dans les trous perforés;
2. Ne pas traiter les structures et les poutres à l'intérieur;
3. Ne pas forer de trou d'application dans les gerces. Si un trou touche une gerce, le boucher et en forer un autre. Si plus de deux trous d'application rencontrent une cavité interne ou une zone de pourriture, forer de nouveaux trous plus haut sur le poteau, dans du bois plus solide.
4. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer ce produit sur du bois destiné à une utilisation dans ou sur l'eau.

MÉTHODE D'APPLICATION

Si un poteau est pourri ou s'il est endommagé par les insectes, creuser le sol (d'une profondeur de 30 cm) pour dégager la base du poteau. Percer des trous de 15 mm dans chaque quart du poteau au niveau du sol. Les trous doivent être percés à un angle de 45 degrés vers le bas et à une profondeur égale ou légèrement supérieure au rayon du poteau. Injecter des quantités égales de *Post & Pole Fumigant 42%* dans tous les trous (total de 390 ml par poteau). Si les poteaux sont gravement endommagés, utiliser 780 ml par poteau.

Boucher les trous avec des bouchons de bois traité tout en prenant soin de porter des lunettes de sécurité afin d'éviter tout contact oculaire avec les éclaboussures du *Post & Pole Fumigant 42%* liquide.

Si le traitement *Post & Pole Fumigant 42%* est utilisé pour contrôler les insectes, le poteau doit être enveloppé au niveau de la section traitée avec 120 cm de papier kraft contrecollé. Agrafes et assurer l'étanchéité des joints et de la bordure supérieure avec du ruban masque de 2,5 cm.

POUR LE CONTRÔLE DE LA DÉGRADATION DANS LES POTEAUX, INUTILE DE LES ENVELOPPER.

Remblayer et tasser la surface creusée afin d'assurer une certaine étanchéité au niveau du papier kraft. Le papier kraft doit être enlevé et éliminé après 2 mois environ.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer à proximité des graines, des engrais ou des produits alimentaires. Éviter l'exposition à des températures inférieures à -17 °C. Le produit se cristallise à des températures plus basses. Réchauffer ou entreposer à des températures supérieures et, avant d'utiliser le produit, le mélanger pour dissoudre les cristaux et assurer l'homogénéité. Ne pas réchauffer au-dessus de 30 °C.

ÉLIMINATION

1. Pour les contenants réutilisables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).
2. S'il n'est pas retourné :
 - i) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
 - ii) Vérifiez si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

iii) Rendre le contenant vide inutilisable.

iv) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

S'assurer que tout le personnel impliqué dans le nettoyage du déversement du produit suit les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Toute personne qui pénètre dans une zone de déversement significatif ou de concentration inconnue de vapeur ou de brouillard doit utiliser un appareil respiratoire autonome ou un respirateur à adduction d'air pur à pression positive intermittente avec ensemble de sauvetage. Le nettoyage des déversements mineurs peut être effectué de façon normale. Afin de prévenir toute exposition par inhalation, il est nécessaire d'avoir une ventilation adéquate et/ou de porter un masque respiratoire approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact du produit avec la peau et les yeux. Voici la façon de procéder : Absorber le produit déversé à l'aide d'un absorbant. Balayer le produit déversé en faisant bien attention de ne pas créer de poussière. Placer les résidus dans un contenant pour déchets chimiques, avant de s'en débarrasser. Épandre sur la surface contaminée une grande quantité de bouillie préparée avec un détergent ménager en poudre ordinaire et de l'eau.

À l'aide d'une brosse raide, faire pénétrer la bouillie dans les fissures et les fentes. Laisser reposer 2 à 3 minutes avant de bien rincer avec de l'eau. Répéter si nécessaire. Se débarrasser de tous les déchets en se conformant aux directives de la section ÉLIMINATION ci-dessus. Pour les déversements majeurs, il faut suivre un plan d'action prédéterminé.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.